

Réf: Dossier N° : 48547

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « CENTRE MEDICAL CARDIO-LIFE »**

**Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA III, RESIDENCE
COPRACI, 20 BP 183 ABIDJAN 20**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 Avril 2018, et enregistrés au CEPICI le 17 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « CENTRE MEDICAL CARDIO-LIFE » .

Objet: La création, l'exploitation et la gestion d'établissements médicaux et hospitaliers, cliniques et polycliniques, spécialement la consultation..Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA III, RESIDENCE
COPRACI, 20 BP 183 ABIDJAN 20**

GERANT: Madame N'GORAN THECKLY SOLANGE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-10438 du 17/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°9729 du 17/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

